

14/2

1

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 30 AOUT 1833.

*Amendement présenté sur l'art. 3 du chap. 1^{er} du budget de la
dette publique.*

Je demande que la somme de 100,000 fr. soit majorée de celle de 60,000 fr.

Le ministre des finances,

AUG. DUVIVIER.